



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

indice des prix

Question écrite n° 68597

Texte de la question

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée le 21 juin dernier, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé la création d'un nouvel indicateur pour mesurer le niveau des prix de grande consommation dans la grande distribution : il s'agit du « chariot type ». En liaison avec les associations de consommateurs et pour tenir compte de la diversité des foyers, le ministre a déterminé quatre catégories de chariots : celui d'un célibataire, celui d'un couple de plus de 65 ans sans enfants, celui d'un couple avec deux enfants et celui d'un couple avec 3 enfants et plus. Chaque chariot type contient 135 produits de grande consommation dont 99 produits alimentaires, 14 produits d'entretien et 22 produits d'hygiène corporelle. Cet indicateur étant censé mieux refléter les dépenses courantes de la vie quotidienne, Mme Huguette Bello appelle l'attention du M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de l'adapter aux réalités des régions d'outre-mer et notamment aux habitudes de consommation différentes. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour que les consommateurs d'outre-mer puissent aussi disposer d'un outil qui soit aussi proche que possible de leur quotidien économique.

Texte de la réponse

Constatant que les indices de prix jusqu'ici disponibles sont souvent décalés par rapport à la réalité ressentie par les consommateurs, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité bâtir un indicateur simple, lisible et aussi proche que possible du quotidien économique de chacun. En suivant régulièrement les prix des produits de grande consommation, cet indicateur doit permettre aux consommateurs de retrouver des repères représentatifs et compréhensibles. Pour constituer le « chariot type », le ministre a demandé aux associations de consommateurs, qui connaissent bien les habitudes de consommation des ménages par leur proximité avec le terrain, de proposer une liste de produits de grande consommation. Elles ont ainsi retenu 135 produits choisis dans toutes les familles de produits usuellement consommés. Ces produits, très largement répandus, sont distribués dans la majorité des points de vente du territoire national comme dans les points de vente du département de la Réunion. Les consommateurs de ce département trouvent ainsi les produits concernés dans les rayons de leurs magasins. Dans le détail, parmi les 135 produits retenus, on dénombre : 99 produits alimentaires tels que riz, pâtes, beurres, produits laitiers, huiles, conserves, produits d'épicerie, produits surgelés, café, boissons, viandes, fruits et légumes... ; 14 produits d'entretien tels que produits pour lessive, produits pour vaisselle, emballages alimentaires... ; 22 produits d'hygiène corporelle tels que dentifrice, shampooing, déodorants... Pour que le chariot type reflète aussi fidèlement que possible la diversité de l'offre, les produits de marque de distributeurs ont été pris en compte chaque fois que cela était pertinent pour les produits manufacturés. Par ailleurs, pour se rapprocher d'une réalité d'achat habituelle, la valeur initiale du « chariot type » a été ramenée à une base hebdomadaire, à partir des données tirées de l'enquête INSEE sur le budget des familles. Cette méthode permet d'établir des pondérations qui traduisent, pour chaque produit, sa périodicité d'achat. Les relevés de prix sont effectués par les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, selon une répartition adaptée, dans 861 points de vente (hypermarchés et supermarchés) répartis dans 97 départements, dont celui de la Réunion.

Du dispositif mis en place pour élaborer et suivre cet indicateur, on peut retenir, d'une part, que la liste des produits qui compose le « chariot type » est suffisamment large pour prendre en compte l'ensemble des produits courants de grande consommation et donc les achats habituels de tous les consommateurs, y compris ceux de la Réunion, et, d'autre part, que les informations collectées à la Réunion contribuent à l'élaboration du « chariot type » national qu'il n'est pas envisagé à ce stade de décliner sur une base géographique.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68597

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6366

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11050